



**PROGRAMME
DE GESTION DURABLE
DE LA FAUNE SAUVAGE**
SWM PROGRAMME

Modèle 3 - SWM Congo: Mobiliser le secteur privé autour de Ouessou pour créer les conditions d'une chasse de subsistance durable pour les communautés traditionnelles riveraines des concessions forestières

Dr. Germain MAVAH : Coordonnateur du Site SWM Congo, Rep. Congo
Noel MALANDA, Point Focal National, SWM Congo/MEF

Jeudi 07 Juillet 2022: Evènement parallèle à la 19ème RdP du

PFBC



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



SWM PROGRAMME

Approche du SWM Programme

1 **COMPRÉHENSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SES USAGES:**
«Les communautés doivent connaître le niveau d'abondance de la faune, incluant les poissons, dans la zone où elles vivent, si les populations animales sont stables ou en déclin, et comment elles sont actuellement exploitées par la communauté.»..

2 **DÉVOLUTION DES DROITS D'EXCLUSION:**
«La gestion responsable repose sur la reconnaissance et le respect des droits des communautés sur leurs ressources.»

3 **GESTION AU NIVEAU LOCAL PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE:**
«Les communautés autonomisées sont le niveau d'organisation le plus approprié pour la gestion de la faune sauvage.»

4 **LA COHÉSION SOCIALE POUR GÉRER EN TANT COMMUNAUTÉ:**
«Travailler ensemble est essentiel.»

5 **SYSTÈMES DE GOUVERNANCE EFFICACES:**
«Les communautés ont besoin de groupes de gouvernance reconnus.»

6 **DES SOLUTIONS DURABLES À LA CROISSANCE ET AUX ASPIRATIONS GRANDISSANTES:**
«Produire des sources alternatives de nourriture et de revenus.»

Renforcer les droits et capacités des communautés en termes d'accès et de gestion des ressources naturelles et de leurs utilisations à leur bénéfice



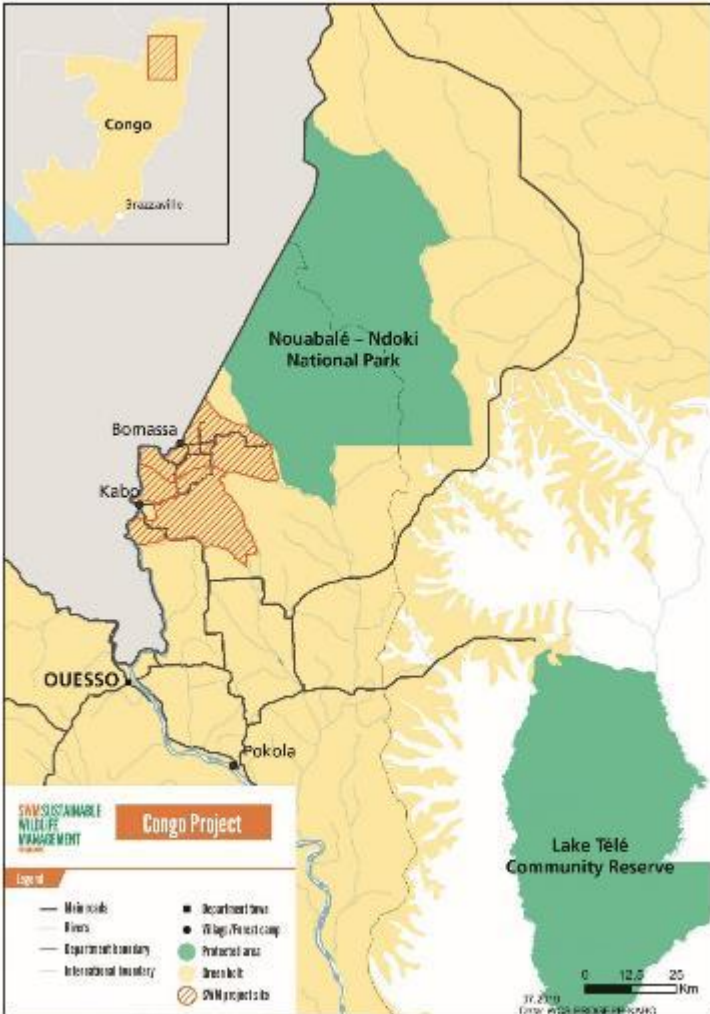
Motivation pour contribuer et appuyer la gestion durable des ressources



Qualité de la gouvernance entre les communautés et les autres acteurs influant sur la gestion des RN et au sein des communautés



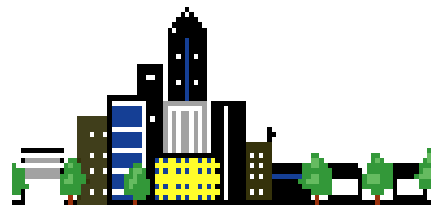
Contexte du bassin d'approvisionnement en viandes sauvages de Ouesso



Villages: Hautement dépendants des viandes sauvages pour se nourrir



Villes secondaires: Dépendance moyenne, manque d'alternatives



Grandes villes: Peu dépendantes, les viandes sauvages sont considérées comme des mets d'exception

Modèle SWM Congo : Gestion communautaire durable de la chasse et de la pêche au sein de concessions forestières



- Sécuriser l'utilisation durable des viandes sauvages pour/par les CLPA de la concession forestière pour améliorer leurs moyens d'existence
- Motiver le soutien des CLPA concernées en maximisant la dévolution des droits de propriété ou d'utilisation de l'État au niveau local pour valoir de droit d'exclusion sur l'aire communautaire de chasse (un accès libre actuellement).
- Créer deux unités de gestion durable/groupe de gouvernance pour accroître l'autorité et les capacités des CLPA
- Federer ces associations au regard du caractère mobile de la faune sauvage pour prévenir des conflits d'usages inter-villages.
- Développer des sources alternatives des protéines et des revenus.

Le modèle s'appuie sur les opérateurs forestiers et les acteurs de l'élevage, et promeut le développement de l'entrepreneuriat rural

Cadre d'implication du secteur privé forestier dans la gestion de la faune et le développement communautaire



- PAN 2017-2021 stratégie sous régionale COMIFAC
- Boite à outils pour le développement des activités génératrices de revenus au profit des CLPA établies en périphérie des aires protégées et des concessions forestières, MEF.
- Série de Développement Communautaire (SDC - ensemble de terroirs et finages villageois) contribuant au développement des économies CLPA et à la lutte contre la pauvreté
- Directives Nationales d'Aménagement (Arrêté n°5053/MEF/CAB du 19 Juin 2007) qui définissent principes de gestion et de financement de la SDC.
- La SDC est sous la gestion d'un Conseil de Concertation impliquant tous les acteurs communautaires et présidé par le conseil départemental (Arrêté n°2670/MDDEFE/CAB du 15 Avril 2010)

Le secteur privé doit être présent dans la conservation et le bien-être des CLPA

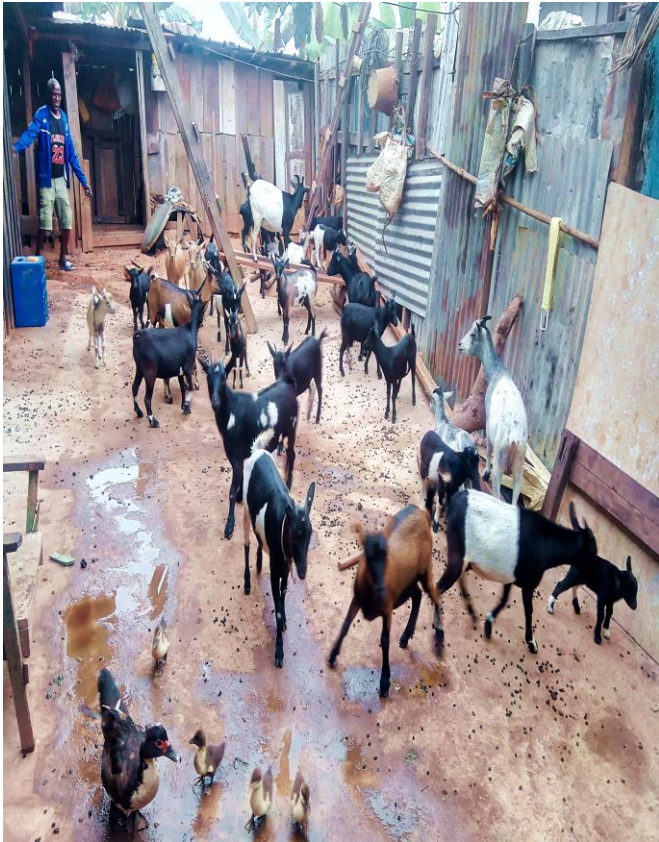
Construction d'un modèle d'engagement du secteur privé forestier pour la prise en compte et l'organisation de la gestion communautaire

- Appuyer le rôle et la responsabilité des CLPA dans la régulation de l'accès et l'utilisation des ressources fauniques (surveillance communautaire),
- La CIB a été volontaire pour la mise en œuvre de la surveillance communautaire
- Vulgariser le zonage de chasse/zones de chasses contrôlées
- Renforcer l'approvisionnement en protéines animales dans les bases vies
- Contribution aux activités génératrices de revenus a travers un fonds de développement local/conseil de concertation
- Respecter les engagements pris vis-à-vis du Gouvernement Congolais et de la certification FSC, dans le cadre de l'aménagement forestier
- Rôle de catalyseur dans certains activités en subventionnant certaines activités en relation avec l'approvisionnement des bases vie

L'implication de plusieurs synergies est nécessaire pour que tout ceci soit effectif.



Implication et rôle du secteur privé dans la gestion communautaire de la faune

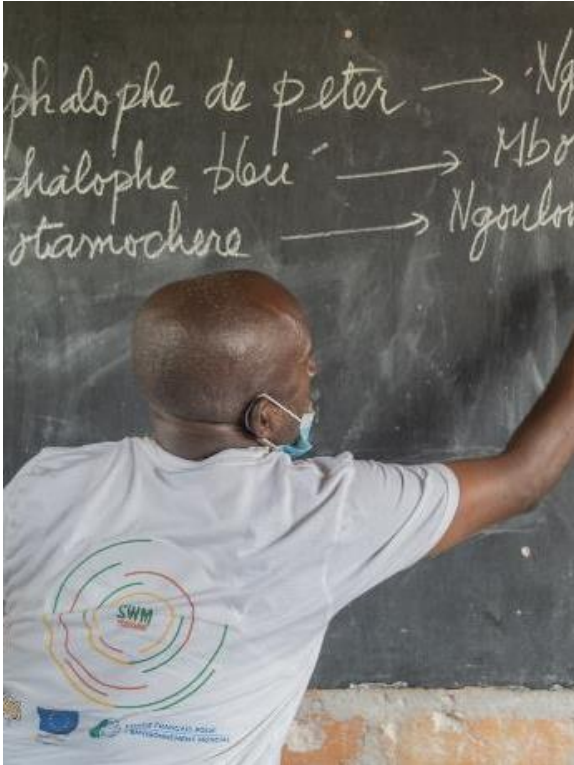


© WCS/F.Mossoula

- Appui au renforcement des capacités du forestier en tant que porteur de devoirs
- Appui le changement de comportement dans la base vie
- Appui logistique par la subvention certaines activités
- Signature d'un MoU entre Forestier et WCS pour un engagement concret dans la gestion communautaire
- Renforcer l'implication du forestier sur les mesures de gestion communautaire de la faune
- Facilitation de la collaboration Forestier/communautés dans la gestion de la faune
- Changer la perception que la conservation mise en œuvre par le forestier n'est pas une contrainte mais un bénéfice.



Leçons apprises/défis de l'engagement du secteur privé dans la gestion communautaire de la faune



- Absence d'une valeur ajoutée visible de son implication à la gestion de la faune peut paraître comme une augmentation des charges pour le secteur privé.
- Engagement très actif du forestier certifié.
- Faible niveau d'engagement du forestier non certifié en absence des contraintes du marché pour la vente de son bois
- Tenue régulière des réunions d'échange et de partages d'information entre le projet et les forestiers pour:
 - Consolider l'engagement du forestier
 - Persuader de l'intérêt de cet engagement en démontrant ses bénéfices en collaborant avec le projet.



Autres opérateurs privés dans le secteur d'élevage et entreprenariat rural



- Approvisionnement en protéines animales domestiques
- Promotion des activités génératrices de revenus
- Appui au renforcement des capacités des communautés en services vétérinaires et alimentation animale
- Faire de l'élevage un secteur attractif

Merci de votre attention



Pour plus d'information

Sur le Projet SWM au Congo: Gmavah@wcs.org

Sur le Projet SWM en Afrique centrale: Sandra.Ratiarison@fao.org

Sur le Programme SWM: swm-programme@fao.org

www.swm-programme.info